



UNION EUROPEENNE



Evaluations à mi-parcours du PDRH

En 2010, l'évaluation in itinere prend la forme d'un rapport d'évaluation à mi-parcours distinct. Cette évaluation propose des mesures visant à améliorer la qualité des programmes et leur mise en oeuvre. Une synthèse des rapports d'évaluation à mi-parcours est établie sur l'initiative de la Commission. Les évaluations à mi-parcours et ex post examinent le degré d'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience de la programmation du Feader, ses conséquences socio-économiques, ainsi que son impact sur les priorités de la Communauté. Elles couvrent les objectifs du programme et visent à tirer des enseignements concernant la politique de développement rural. Elles recensent les facteurs ayant contribué au succès ou à l'échec de la mise en oeuvre des programmes, y compris en terme de durabilité, et définissent les bonnes pratiques.

Pour plus d'information :
http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_de_lecture_juin2011_Diaporama_revu_bordeaux.pdf

L'évaluation à mi-parcours du PDRH en 2010 n'a pas fait l'objet d'un approfondissement particulier sur Leader vu que la programmation de l'axe n'était pas suffisamment avancée. L'axe 4 Leader fait partie des champs choisis par la France pour conduire une évaluation in itinere. Après une première évaluation qui a concerné la phase de sélection des GAL en 2009 (le rapport est sur le site du réseau rural : http://www.reseaurural.fr/files/synthese_4_pages_.pdf), nous procédons à l'évaluation à mi-parcours de Leader qui débutera fin 2011 avec une première réunion du comité de pilotage.